



CHAMPIONNAT départemental Hautes Pyrénées CADETS 29 avril 2023 Golf de Lannemezan

RÈGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

1- CONDITIONS DE PARTICIPATION

Épreuve ouverte à tous les joueurs de catégorie cadets, licenciés dans le département des Hautes Pyrénées (65) répondant aux exigences des règles du statut amateur. La veille de l'épreuve, chaque joueur doit attester avoir répondu négativement à toutes les questions du questionnaire de santé disponible sur My ffgolf.

Le nombre maximum d'inscriptions est fixé à 20 participants

Limites d'index : Voir tableau ci-dessous

Catégories	Année de Naissance	Garçons			Filles			Wild Cards
		Limite index	Dont minimum	Repère	Limite index	Dont minimum	Repère	
Cadets	Nés en 2005 et 2006	36	3	Blanc	40	2	Bleu	2

Note : L'ordre du Mérite et l'index seront pris en compte à la date du **26 avril 2023**.

Les wild cards seront validées par le Comité de l'épreuve

Les joueurs seront retenus en privilégiant d'abord l'ordre du Mérite National, puis l'ordre des index à la date de clôture des inscriptions, puis l'ordre d'arrivée des inscriptions, tout en respectant le nombre minimum de filles et de garçons indiqué dans le tableau précédent.

2- FORME DE JEU – SÉRIES et MARQUES de DEPARTS PAR CATÉGORIES

Formule de jeu : **Score Maximum Brut** (limité à 9 Si à la fin du 8^{ème} coup, la balle n'est pas dans le trou, celle-ci est ramassée et on note 9 sur la carte de score.) - **18 trous**.

1 série Filles et 1 série Garçons.

Repères Garçons : Blancs **Repères Filles** : Bleu

Journée de reconnaissance le vendredi 28 avril, une réservation de départ auprès du golf est obligatoire (à valider par le golf)

Rappel du règlement général, des préconisations et obligations pour les compétitions jeunes

Epreuve non-fumeur voir § 1.2-2 (I-5) / **Cadets, chariots électriques et utilisation des appareils de mesure de distance interdits** - Voir § 1.2-2 (I-8).

Les accompagnateurs, quels qu'ils soient, parents, entraîneurs, dirigeants de CD ou de clubs devront se tenir sur le terrain à une distance raisonnable des joueurs ne leur permettant pas de prodiguer des conseils.

Toute infraction constatée, entraînera, après un avertissement, la disqualification du joueur concerné.



3- ENGAGEMENTS ET INSCRIPTIONS

La date de clôture des inscriptions est fixée au **26/04/2023**, à 24h.

Les inscriptions peuvent être faites auprès du Golf d'appartenance ou envoyées par courriel à l'adresse : andregolf65@gmail.com.

Toute réception de demande après la clôture des inscriptions ne sera plus prioritaire.

Le comité publiera une liste de joueurs retenus au plus tard 2 jours après la date limite d'inscription.

Droit d'engagement : Gratuit

4- DEPARTS

La liste officielle des départs sera consultable sur le site internet de la ligue Occitanie rubrique comité, sur le site du comité des Hautes Pyrénées et sur le tableau officiel de la compétition.

5- CLASSEMENTS, PRIX ET RESULTATS

Classement en Score Maximum Brut uniquement obligatoirement par sexe (pas de classement mixte). **Départage** : en cas d'égalité dans chaque série Filles et Garçons, un placePlay-off « trou par trou » sera organisé sur les trous désignés par le Comité de l'épreuve.

Pour les autres places les départages éventuels seront effectués sur les 9,6,3 et dernier trou puis, si l'égalité subsiste, trou par trou en remontant (départage informatique).

Les titres de champion des Hautes Pyrénées seront décernés au premier joueur de chaque série Filles et Garçons.

Résultats : Les résultats seront annoncés et affichés à la fin du dernier tour ; ils seront ensuite consultables sur le site Internet de la ligue golf Occitanie et sur le site du comité des Hautes Pyrénées.

6- COMITE DE L'EPREUVE

Le Comité de l'épreuve – arbitres, qui sera mis en place le jour de la compétition par le comité départemental des Hautes Pyrénées, se réserve le droit de modifier tout ou partie du présent règlement. Sa composition sera affichée sur le tableau officiel.

7- PROTOCOLE SANITAIRE

L'ensemble des participants (joueurs, accompagnateurs...) devront respecter dans l'enceinte du golf, les règles et obligations définies par le protocole sanitaire prescrit par la FFG et en vigueur à la date de l'épreuve.

L'application de ce protocole sanitaire pourra amener le Comité à prendre des dispositions particulières pouvant éventuellement modifier certains points du présent règlement.

Le non-respect de ce protocole par les joueurs sera considéré comme une faute de comportement.